

Étude sur la gratuité des transports en commun : Paris salue la réponse positive de la Région

Anne Hidalgo a annoncé le 19 mars le lancement d'une étude sur la gratuité des transports en commun pour tous les Franciliens. Dans un courrier adressé le 30 mars aux présidents des conseils départementaux d'Île-de-France, Valérie Pécresse répond positivement à cette proposition. L'Exécutif parisien salue « cette attitude constructive de la Région ».

Lundi 19 mars, Anne Hidalgo, Maire de Paris, a annoncé le lancement d'une étude sur la gratuité des transports en commun pour tous les Franciliens, afin d'évaluer « sans a priori et sans dogmatisme » si cette mesure serait pertinente à mettre en œuvre. Elle a depuis chargé trois de ses adjoints – Christophe Najdovski, Jean-Louis Missika et Emmanuel Grégoire – d'en rédiger le cahier des charges.

« Alors que toutes les métropoles dans le monde sont engagées dans la réduction de la voiture individuelle polluante, nous avons la responsabilité de renforcer l'attractivité des transports en commun. Cela passe par l'amélioration de leur maillage, de leur régularité et de leur confort, mais aussi par un questionnement sur les tarifs pratiqués », avait-elle expliqué.

La Ville de Paris auditionnera les experts régionaux

Dans un courrier daté du vendredi 30 mars, qui a été adressé à Anne Hidalgo et aux autres présidents des Conseils départementaux d'Ile-de-France, Valérie Pécresse répond positivement à cette proposition de la Maire de Paris et annonce que la Région se joindra à cette démarche, en nommant des experts qui seront auditionnés.

« Nous saluons cette attitude constructive de la Région, qui accepte de participer à la réflexion engagée par la Maire de Paris sur la gratuité des transports en commun pour tous les Franciliens », souligne mercredi Jean-Louis Missika, adjoint à la Maire en charge du développement économique. « Nous allons nous rapprocher des experts nommés par Valérie Pécresse, afin de les auditionner. Ils feront ainsi partie du panel de personnalités qualifiées dont nous recueillerons l'avis », annonce l'élu.

Un rapport rendu d'ici la fin d'année 2018

Cette étude pilotée par la Ville de Paris analysera les exemples actuels et passés en matière de gratuité des transports en commun, à l'image de Tallinn en Estonie, où cette mesure est en place depuis 2013. Tous les groupes politiques du Conseil de Paris seront associés. « Nous solliciterons des experts français et étrangers. Nous mobiliserons aussi les réseaux de Maires.

Notre volonté est vraiment d'objectiver le débat », détaille Christophe Najdovski, adjoint à la Maire en charge des transports.

« Il s'agira en particulier de déterminer s'il existe un modèle économique pour mettre en œuvre la gratuité pour tous les Franciliens. Rien ne dit à ce jour que c'est le cas. N'oublions pas que la gratuité pour l'usager implique forcément d'identifier d'autres sources de financement pour supporter le coût des transports en commun », ajoute Emmanuel Grégoire, adjoint à la Maire en charge des finances.

Le rapport sera rendu à la Maire de Paris avant la fin de l'année 2018.

Contact presse : presse@paris.fr / 01 42 76 49 61